

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 Juin 2025

Étaient présents : M. Christophe TARY - Mme Josiane PRUNIAUX - M. Jean-Marc JAVAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - M. Benoît SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ - Mme Christelle ROY - M. Laurent CARDOT - M. Serge SCHMIT - M. Robin LHENRY.

Absents excusés : Mme Claudine DELAITRE (pouvoir à M. Jean-Marc JAVAUX) - Mme Anny GRANDGERARD (pouvoir à Mme Christelle ROY) - M. Jean-Gabriel DELOUF (pouvoir à M. Christophe TARY) - Mme Cécile DRUAUX (pouvoir à Mme Nora ATAMNA)

Mme ATAMNA Nora est nommée secrétaire de séance.
Le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

ORDRE DU JOUR

1. Affectation du résultat de fonctionnement de 2024
2. Décision modificative n° 1 - Virement de crédits
3. Assiette et destination des coupes - Année 2025
4. Acquisition de parcelles - Lieudit « Pré Moulin »
5. Campagne de stérilisation des chats errants
6. SIED 70 - Rapport d'activité 2024
7. SIED 70 - Transfert compétence « chaufferie bois et réseaux de chaleur » de Fontaine-lès-Luxeuil
8. Installation d'un relais de radiotéléphonie - Convention
9. CAV - Approbation du PADD dans le cadre de la révision du PLUi
10. Destruction des nids de frelons asiatiques - contrat
11. Accueil de Loisirs Éducatifs - Tarifs rentrée 2025
12. Création de deux emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité

Le procès-verbal de séance du 25 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Affectation du résultat de fonctionnement de 2024

À la suite d'une erreur dans les montants des résultats antérieurs reportés (délibération du 25/03/25), l'affectation du résultat de fonctionnement de 2024 est corrigée comme suit :

Fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2024 :	+ 95 104.48 €
Report de l'exercice 2023 :	+ 57 164.71 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2024 :	+ 152 269.19 €
Investissement	
Résultat 2023 reporté :	- 84 605.46 €
Résultat de l'exercice 2024 :	+ 19 823.80 €
Solde d'exécution d'investissement :	- 64 781.66 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2024 :	- 25 705.62 €
Besoin de financement à la section d'investissement	- 90 487.28 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter au budget 2025, le résultat de fonctionnement 2024 comme suit :

- 1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 la somme de 90 487.28 €
- 2/ Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 du solde positif, soit la somme de 61 781.91 €

Délibération approuvée à l'unanimité

2. Décision modificative n° 1 - Virement de crédits

Suite à la modification induite par la nouvelle affectation de résultat et afin d'équilibrer le Budget Communal 2025, il convient de prendre la décision modificative suivante :

Fonctionnement

- D 023 - Virement à la section de fonctionnement :
R 002 - Résultat de fonctionnement reporté :

121 479 88 €
Accusé de réception en préfecture
070-217002617-20251007-DE2025-22-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

Investissement

D 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement :	+ 42 161.65 €
R 1641 - Emprunts :	+ 121 479.88 €
R 1068 - Excédent de fonctionnement :	+ 42 161.65 €
R 021 - Virement de la section de fonctionnement :	- 121 479.88 €

Délibération approuvée à l'unanimité

3. Assiette et destination des coupes - Année 2025

L'Inscription à l'assiette des coupes de 2025 avec la mise à disposition à l'ONF des bois destinés à être vendus façonnés par contrat d'approvisionnement, afin de régénérer les parcelles 27, 28, 47 et 48 est approuvé. Cela représente 200 m3 de pins Douglas qui seront vendus en bois façonnés en bord de route à des scieries locales.

Délibération approuvée à l'unanimité

4. Acquisition de parcelles - Lieudit « Pré Moulin »

La propriétaire des parcelles cadastrées section D n° 407 et 410 a donné son accord écrit pour les céder à la commune au prix de 13 500 € (contenance totale de 1 755 m²). Il s'agit de l'ancien terrain de tennis. Il est décidé d'acquérir ces parcelles au prix indiqué.

Délibération approuvée à la majorité (1 Contre :S. Schmit - 1 Abstention : R. Lhenry)

5. Campagne de stérilisation des chats errants

Suite à la prolifération des chats errants dans plusieurs quartiers, le Conseil Municipal approuve le lancement d'une campagne de stérilisation et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Délibération approuvée à l'unanimité

6. SIED 70 - Rapport d'activité 2024

Le rapport d'activité du SIED 70 est présenté au Conseil Municipal.

Délibération approuvée à l'unanimité (1 Abstention : JM. Javaux)

7. SIED 70 - Transfert compétence « chaufferie bois et réseaux de chaleur » - Fontaine-lès-Luxeuil

Le Conseil Municipal rend un avis favorable au transfert de la compétence « chaufferie bois et réseaux de chaleur » de la commune de Fontaine-lès-Luxeuil au SIED 70, pour un projet de chaufferie biomasse.

Délibération approuvée à l'unanimité

8. Installation d'un relais de radiotéléphonie - Convention

Consécutivement aux échanges avec la société O'Box agissant pour le compte de l'opérateur téléphonique SFR, le projet d'installation d'un relais téléphonique dans le clocher de l'église a été retenu. Après avoir échangé sur le sujet lors de la commission travaux du 15 mars dernier et avec le référent de l'opération en amont du Conseil Municipal, le Conseil Municipal approuve le projet de bail proposé.

Délibération approuvée à la majorité (2 Contre : S. Schmit - R. Lhenry)

9. CAV - Approbation du PADD dans le cadre de la révision du PLUi

Dans le cadre de la procédure de révision générale du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), les orientations générales du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) ont été débattues et délibérées par le Conseil Municipal.

Délibération approuvée à l'unanimité

10. Destruction des nids de frelons asiatiques - Contrat

Le Conseil Municipal décide de signer un contrat avec la société AGF (Abeilles Guêpes Frelons) pour la destruction des nids de frelons sur le domaine public, afin de bénéficier d'un tarif unique de 88 € TTC par intervention.

Délibération approuvée à l'unanimité

11. Accueil de Loisirs Éducatifs - Tarifs rentrée 2025

Suite à une augmentation des coûts liés aux repas et aux activités, il convient de procéder à une actualisation des tarifs pour la rentrée de septembre 2025. Le Conseil Municipal approuve l'application d'une augmentation modérée de 4% applicable à l'ensemble des prestations proposées comme suit :

RESTAURATION SCOLAIRE	
	MIDI AVEC REPAS 11h30-13h30
T1 QF < 700	6.09 €
T2 701 < QF < 1 000	6.35 €
T3 1 001 < QF < 2 000	6.61 €
T4 QF > 2 000	6.88 €

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE			
	ACCUEIL MATIN	MIDI SANS REPAS	ACCUEIL SOIR
T1 QF < 700	1.15 €	1.15 €	2.40 €
T2 701 < QF < 1 000	1.25 €	1.25 €	2.50 €
T3 1 001 < QF < 2 000	1.35 €	1.35 €	2.60 €
T4 QF > 2 000	1.45 €	1.45 €	2.70 €

ACCUEIL DU MERCREDI				
	½ JOURNÉE SANS REPAS	½ JOURNÉE AVEC REPAS	JOURNÉE SANS REPAS	JOURNÉE AVEC REPAS
T1 QF < 700	5.25 €	10.19 €	9.46 €	14.40 €
T2 701 < QF < 1 000	5.62 €	10.72 €	9.88 €	14.98 €
T3 1 001 < QF < 2 000	5.98 €	11.24 €	10.30 €	15.56 €
T4 QF > 2 000	6.34 €	11.77 €	10.71 €	16.14 €

ACCUEIL VACANCES SCOLAIRES					
		½ JOURNÉE SANS REPAS	½ JOURNÉE AVEC REPAS	JOURNÉE SANS REPAS	JOURNÉE AVEC REPAS
T1 QF < 700	Froty	5.25 €	10.19 €	9.46 €	14.40 €
	Extérieurs	7.33 €	12.27 €	11.54 €	16.48 €
T2 701 < QF < 1 000	Froty	5.62 €	10.72 €	9.88 €	14.98 €
	Extérieurs	7.70 €	12.80 €	11.96 €	17.06 €
T3 1 001 < QF < 2 000	Froty	5.98 €	11.24 €	10.30 €	15.56 €
	Extérieurs	8.06 €	13.32 €	12.38 €	17.64 €
T4 QF > 2 000	Froty	6.34 €	11.77 €	10.71 €	16.14 €
	Extérieurs	8.42 €	13.85 €	12.79 €	18.22 €

Délibération approuvée à l'unanimité

12. Création de deux emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité

Au vu de la baisse significative des effectifs annoncée à l'école maternelle pour la rentrée prochaine, il convient d'adapter le volume horaire des contrats des personnels affectés aux missions d'ATSEM. En outre, il est rappelé que suite à la décision d'accueillir les enfants de deux ans, la Mairie s'était engagée depuis 2017 à renforcer le personnel par un second poste d'ATSEM. Or, aucun enfant de deux ans ne sera accueilli lors de la prochaine rentrée.

Afin de maintenir les meilleures conditions possibles d'accueil des enfants au sein de l'école maternelle, le Conseil Municipal accepte de maintenir deux postes d'ATSEM à la rentrée (un poste à 28h36 annualisées et un poste à 21h31 annualisées).

Délibération approuvée à la majorité (1 Contre : R. Lhenry - 1 Abstention : S. Schmit)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Fait à Froty-lès-Vesoul, le 25 septembre 2025

Le Maire,
Christophe TARY



La secrétaire de séance,
Nora ATAMNA

Accusé de réception en préfecture
070317002617-20251007-DE2025-22-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025